



14ème législature

Question N° : 59811	De M. Philippe Le Ray (Union pour un Mouvement Populaire - Morbihan)	Question écrite
Ministère interrogé > Écologie, développement durable et énergie		Ministère attributaire > Écologie, développement durable et énergie
Rubrique > sécurité publique	Tête d'analyse > inondations	Analyse > prévention. rapport. propositions.
Question publiée au JO le : 08/07/2014 Réponse publiée au JO le : 01/12/2015 page : 9647 Date de changement d'attribution : 27/08/2014 Date de renouvellement : 14/10/2014 Date de renouvellement : 17/02/2015 Date de renouvellement : 26/05/2015 Date de renouvellement : 08/09/2015		

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'évaluation à mi-parcours du plan « submersions rapides ». Un rapport conjoint du conseil général de l'environnement et du développement durable, de l'inspection générale des finances, de l'inspection générale de l'administration et de l'inspection de la défense et de la sécurité civile préconise de gérer le fonds Barnier sous Presage. Il lui demande si le Gouvernement compte suivre cette recommandation.

Texte de la réponse

Cette recommandation a retenu toute l'attention du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et fait l'objet actuellement d'une démarche préalable d'engager par les services de la direction générale de la prévention des risques pour évaluer la faisabilité et l'opportunité de la mise en place sous Presage - Synergie au plan technique et opérationnel. Cette démarche précisera le besoin ainsi que le processus de gestion compte tenu des spécificités du fonds Barnier. La première phase d'analyse entreprise début 2015, après une série d'entretien avec les services concernés tant au plan administratif que comptable, s'achèvera fin 2015. C'est au vu de ce diagnostic que la décision de mise en place de l'outil sera prise, le cas échéant, mise en œuvre. En tout état de cause un outil est nécessaire pour moderniser le suivi de la gestion du fonds Barnier.